ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Fiche 5

Bureau EPS1
CPD EPS
Téléphone : 013923-6111/6378/6328

Mel. : ce.ia78.eps@ac-versailles.fr
Adresse postale :
BP 100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

CIRCONSCRIPTION
Aubergenville

Cachet

PROJET DE CIRCONSCRIPTION EPS

POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT IMPLIQUANT LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE : 2020/2021

N° Convention …….....……. Date …….....…..

Activité(s) : …….....…….....……

TEXTES DE REFERENCE

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république
Décret N°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 ; BOEN N°17 du 23-4-2015)

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

B.O spécial N°2 du 26 mars 2015 consacré aux programmes d'enseignement de l'école maternelle
B.O. spécial N°11 du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège

INTERVENANTS EXTERIEURS

CIRC. N° 92-196 du 3 juillet 1992 en excluant le § II.2
Circulaire départementale du 4 novembre 2019
Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives
Circulaire interministérielle n°2017 – 116 du 6 octobre 2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

SORTIES SCOLAIRES

Circulaire N°99.136 du 23 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles
et élémentaires publiques, modifiée par la circulaire N°2000-075 du 31 mai 2000 (relative au test nécessaire avant
la pratique des sports nautiques)
Circulaire. N°2005-001 du 5 janvier 2005, parue au BOEN N°2 du 13 janvier 2005, relative aux séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.

NATATION

Attestation scolaire du savoir nager (ASSN), arrêté du 9 juillet 2015 paru dans le journal officiel du 11 juillet 2015
Circulaire. N° 2017-127 du 22 août 2017 parue au BO n° 34 du 12/10/2017
Convention départementale pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation
Circulaire départementale du 28 novembre 2017 précisant les taux d'encadrement et les modalités d'accueil des élèves dispensés

CYCLISME SUR ROUTE

Charte départementale du 29 avril 2002

FINALITE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET ARTISTIQUES (APA) À L'ECOLE MATERNELLE

A l'école maternelle, la pratique des APA contribue à :
- mobiliser, stimuler, enrichir l'imaginaire
- éprouver des émotions, des sensations nouvelles,
- explorer les possibilités physiques,
- élargir et affiner les habiletés motrices,
- maîtriser de nouveaux équilibres,
- construire la latéralité, l'image orientée du corps,
- se situer dans l'espace et dans le temps,
- développer la coopération,
- établir des rapports constructifs à l'autre, dans le respect des différences,
- socialiser.

Tout en :
- luttant contre les stéréotypes
- construisant l'égalité entre les filles et les garçons
- éduquant à la santé : plaisir du mouvement et de l'effort, connaissance de son corps pour le respecter.

OBJECTIFS :	ATTENDUS EN FIN DE CYCLE
1. Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets	1. - Courir, sauter, lancer de différentes façons, dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis. - Ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir.
2. Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés	2. Se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés.
3. Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique	3. - Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical. - Coordonner ses gestes et ses déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés.
4. Collaborer, coopérer, s'opposer	4. Coopérer, exercer des rôles différents complémentaires, s'opposer, élaborer des stratégies pour viser un but ou un effet commun.

FINALITE DE L'EPS À L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci de vivre-ensemble. Elle amène les enfants et adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion dans la classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

LES 5 DOMAINES DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE	5 COMPETENCES GENERALES À TRAVAILLER POUR CONSTRUIRE LES DOMAINES DU SOCLE EN EPS
1. Les langages pour penser et communiquer	1. Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre	2. S'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
3. La formation de la personne et du citoyen	3. Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	4. Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
5. Les représentations du monde et de l'activité humaine	5. S'approprier une culture physique, sportive et artistique

4 CHAMPS D'APPRENTISSAGE COMPLEMENTAIRES POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES GENERALES

1. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
2. Adapter ses déplacements à des environnements variés
3. S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
4. Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

COMPETENCES À TRAVAILLER EN EPS POUR CHAQUE CYCLE, EN REFERENCE AU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE

Cycle des apprentissages fondamentaux CP/CE1/CE2

Domaine 1 : Développer sa motricité et construire un langage du corps
- Prendre conscience des différentes ressources à mobiliser pour agir avec son corps
- Adapter sa motricité à des environnements variés
- S'exprimer par son corps et accepter de se montrer à autrui

Domaine 2 : S'approprier par la pratique physique et sportive, les méthodes et outils pour apprendre
- Apprendre par essai-erreur en utilisant les effets de son action
- Apprendre à planifier son action avant de la réaliser

Domaine 3 : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble
- Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur…)
- Elaborer, respecter et faire respecter les règles et les règlements
- Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe

Domaine 4 : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie, à des fins de santé, de bien-être
- Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques

Domaine 5 : S'approprier une culture physique, sportive et artistique
- Découvrir la variété des activités et des spectacles sportifs
- Exprimer des intentions et des émotions par son corps dans un projet artistique individuel ou collectif

Cycle de consolidation CM1/CM2/6ème

Domaine 1 : Développer sa motricité et construire un langage du corps
- Adapter sa motricité à des situations variées
- Acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité
- Mobiliser différentes ressources (physiologiques, biomécaniques, psychologiques, émotionnelles) pour agir de manière efficiente

Domaine 2 : S'approprier par la pratique physique et sportive, les méthodes et outils pour apprendre
- Apprendre par l'action, l'observation, l'analyse de son activité et de celle des autres
- Répéter un geste pour le stabiliser et le rendre plus efficace
- Utiliser des outils numériques pour observer, évaluer et modifier ses actions

Domaine 3 : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, tuteur, médiateur, organisateur…)
- Comprendre, respecter et faire respecter les règles et les règlements
- Assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées
- S'engager dans les activités sportives et artistiques collectives

Domaine 4 : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- Evaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école
- Connaître et appliquer les principes d'une bonne hygiène de vie
- Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger

Domaine 5 : S'approprier une culture physique, sportive et artistique
- Savoir situer des performances à l'échelle de la performance humaine
- Comprendre et respecter l'environnement des pratiques physiques et sportives

I ORGANISATION GENERALE

Ajouter une pièce jointe

Communes, écoles, niveau(x) des classes concernées
Périodes, fréquence, nombre et durée effective des séances

II ENCADREMENT

Ajouter une pièce jointe

Nombre et répartition des adultes agréés participant à l'enseignement et à la surveillance de l'activité : Cf. textes cités en préambule
1° Pour les activités de natation : circulaires nationales et départementales
2° Pour le cyclisme sur route : charte départementale
3° Pour les autres activités à encadrement renforcé, le taux minimum d'encadrement est à prévoir sur les bases suivantes :

- à l'école élémentaire : 2 adultes agréés dont l'enseignant jusqu'à 24 élèves ; au-delà de 24 élèves, 1 autre enseignant ou 1 adulte agréé supplémentaire pour 12 élèves
- à l'école maternelle : 2 adultes agréés dont l'enseignant jusqu'à 12 élèves ; au-delà de 12 élèves, 1 autre enseignant ou 1 adulte agréé supplémentaire pour 6 élèves

Il est possible d'agréer des intervenants bénévoles selon les modalités définies par M. le Directeur Académique : circulaire départementale du 4 novembre 2019
Toutefois il convient de veiller à ce que l'encadrement ne soit pas trop important.
Selon les activités, une évaluation des compétences peut être requise (passage d'un test pour les activités aquatiques et de patinage sur glace).
Répartition des tâches dans l'équipe d'encadrement : Accueil, appel, prise en charge des groupes...

III ORGANISATION DES SEANCES :

Ajouter une pièce jointe

Fiche 5

Organisation pédagogique pour toute séance d'apprentissage :
Les élèves sont répartis en plusieurs groupes ou fonctionnent en groupe classe…
L'apprentissage est assuré par le(s) maître(s) et les éducateurs sportifs chargés de l'enseignement : répartition des tâches et des responsabilités…
La sécurité générale est assurée par…
Planning des séances
Rencontre de fin de cycle et/ou rencontre inter-classes prévue : …
Les organisations A1, A2a et A2b de la circulaire du 3/07/1992 peuvent permettre de répondre à des besoins ponctuels et/ou à des situations exceptionnelles
Séance(s) d'évaluation :
Dispenses : Les élèves dispensés à l'année restent à l'école. Les élèves dispensés exceptionnellement se rendent avec la classe sur le lieu de pratique (observation de la séance, secrétariat, distribution de matériel…), excepté pour les séances de natation scolaire (Cf. Circulaire départementale du 28 novembre 2017 précisant les taux d'encadrement et les modalités d'accueil des élèves dispensés). Il convient dans tous les cas d'assurer la sécurité de ces élèves.

Ajouter une pièce jointe

IV CONTENU PEDAGOGIQUE DES CYCLES

Compétence(s) visée(s), activité(s) support, mise en œuvre et progression, situations d'apprentissage proposées et évolution des contenus au regard des variables didactiques, critères et modalités d'évaluation…
Vous pouvez ajouter un document annexe si nécéssaire.

V DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES

- Le projet pédagogique (base commune)
- Le planning des séances (tableau synthétique pour les projets concernant un grand nombre de classes)
- Les fiches d'accompagnement à la procédure de validation du projet, à renseigner par école et à transmettre au CPC EPS

L'inspecteur de l'éducation nationale :

M. ou Mme _____

Avis: Favorable _____ Date : _____

Signature :

Contreseing des Inspecteurs de l'Education Nationale

Vu et pris connaissance

Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature :
Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature
Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature
Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature
Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature
Le Circonscription Aubergenville M. ou Mme	Avis : Favorable	Signature